

**CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE LA RÉUNION**  
**Procès-verbal de la séance du Lundi 9 décembre 2013 – 14 h 00**

*Nbre membres convoqués : 32 (avec voix délibérative : 28)*  
*Nbre de membres présents ou représentés ayant voix délibérative : 24*

Sont présents ou représentés, Mmes et MM.		Sont absents ou excusés, Mmes et MM.	
1	AMOURDOM MARIAYE Catherine	1	ADAME Brigitte
2	ANDRE Michèle	2	DARNAND Loïc, suppléant de M. GRENET LAFFONT Romain
3	BIALECKI David	3	GLUSZACK-LAUDE Sophie, suppléante de Mme MUSSARD Emmanuelle
4	BLANCHET Pascale	4	HOARAU Olivier
5	BOURMAUD Cloé, représentée par M. SIMON	5	HOAREAU Priscilla, suppléante de Mme POULAIN-SYLLA Soamihanta
6	BREVART Clément	6	MUSSARD Emmanuelle
7	CATHERINE Danielle	7	TREBALAG Vladimir, suppléant de M. HOARAU Olivier
8	CHABRIAT Jean-Pierre	8	VIDOT Huguette
9	CORRE Céline		
10	COUX François, représenté par M. HERVE		
11	DELEAU Dominique		
12	FLOCHON Etienne		
13	GRENET LAFFONT Romain		
14	HARGUINDEGUY Brigitte		
15	HERVE Daniel		
16	JAUZE Jean-Michel, représenté par M. LEROYER		
17	LAW-ASSING Jean-Marc		
18	LEROYER Pierre		
19	NICOLAS Didier		
20	PAYET Suzette		
21	POULAIN-SYLLA Soamihanta		
22	ROLLAND Yvon		
23	SIMON Jean		
24	WILLIAMS-WANQUET Eileen		
<p><u>Assistent avec voix consultative :</u></p> <p>ROCHDI Mohamed, président de l'Université de La Réunion NISSARE Zoulekha, responsable administrative – ESPE</p>		<p>TERRET Thierry, recteur de l'académie de La Réunion,</p>	

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2013
- II. Election du président du conseil d'école
- III. Adoption des statuts
- IV. Désignation de quatre personnalités extérieures pour siéger au conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)
- V. Proposition d'un directeur de l'ESPE.

M. ROCHDI, président de l'université, ouvre la séance et présente les deux premiers points à l'ordre du jour.

## **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 DECEMBRE 2013**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est mis aux voix.

Nombre de votants	.....	24
Résultats du vote	Pour.....	24
	Contre.....	0
	Abstentions	0

**Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité des votants.**

## **II - ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ECOLE DE L'ESPE**

La procédure de désignation du président du conseil d'école est précisée à l'article 2 du décret 2013-782 du 28 août 2013 qui fixe les règles relatives à la composition et au fonctionnement des ESPE. Le président du conseil de l'école est élu parmi les personnalités extérieures désignées par le recteur d'académie (Art. D721-2 du Code de l'éducation).

M. ROCHDI présente la candidature de Mme Michèle ANDRE, actuellement vice-présidente du conseil économique et social de La Réunion. Aucune autre candidature n'étant enregistrée, celle-ci est examinée et soumise à l'approbation des membres du conseil.

Nombre de votants	.....	24
Résultats du vote	Pour.....	24
	Contre.....	0
	Abstentions	0

**Mme Michèle ANDRE est élue présidente du conseil d'école à l'unanimité des votants.**

Mme ANDRE, présidente du conseil, expose les autres points de l'ordre du jour.

### **III – ADOPTION DES STATUTS DE L'ESPE**

Ces statuts ont été élaborés, par une commission paritaire Université–Rectorat, dans le respect du cadrage national.

Après discussion, les corrections suivantes sont apportées :

- nomination des directeurs adjoints : élus par le conseil d'école sur proposition du directeur
- à la rédaction de la phrase sur la composition du conseil d'école en formation restreinte, ajout de la précision : "En formation restreinte réservée aux enseignants-chercheurs et aux autres enseignants et formateurs *et aux corps d'inspection, ...*"
- à la rédaction de la phrase sur la présidence du COSP, ajout de la précision : "Le conseil élit son président *en son sein* dans les conditions définies par le règlement intérieur mentionné à l'article D721-8 du Code de l'éducation"
- composition du COSP : procédure de désignation des huit membres de droit représentant l'établissement dont relève l'école (Université de La Réunion), en attente de la position du conseil d'administration de l'université devant siéger le 12 décembre 2013
- regroupement des dispositions applicables à la fois au CE et au COSP dans un article sur les dispositions communes aux deux conseils.

Nombre de votants	.....	24
Résultats du vote	Pour.....	24
	Contre.....	0
	Abstentions	0

**Sous réserve de ces modifications, les statuts de l'ESPE sont approuvés à l'unanimité des votants.**

### **IV – DESIGNATION DE QUATRE PERSONNALITES EXTERIEURES POUR SIEGER AU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE (COSP)**

Le nombre de candidatures reçues à ce jour étant insuffisant, il est convenu de reporter ce point au prochain conseil d'école.

### **V – PROPOSITION D'UN DIRECTEUR DE L'ESPE**

M. ROLLAND, rapporteur, présente les quatre candidatures qui ont été déposées. Il s'agit des dossiers de Mme Emmanuelle GROS, de MM. Jean-Claude DENECHAUD, Bruno SALGUES, Frédéric TUPIN.

En ce qui concerne la formulation de la proposition qui sera adressée aux deux ministres (liste classée ou un seul nom), les membres du conseil d'école conviennent, à l'unanimité, de ne proposer qu'un seul nom.

Après audition des candidats, il est procédé au vote à bulletin secret.  
Les résultats suivants sont enregistrés.

Nombre de votants .....	24
Votes blancs ou nuls .....	2
Nombre de suffrages exprimés.....	22
Majorité absolue .....	12.

Ont obtenu

M. DENECHAUD Jean-Claude .....	0 voix
Mme GROS Emmanuelle .....	0 voix
M. SALGUES Bruno .....	0 voix
M. TUPIN Frédéric.....	22 voix.

**M. Frédéric TUPIN est déclaré élu, à l'unanimité des voix exprimées, au premier tour de scrutin.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

La secrétaire de séance,

La présidente du conseil d'école

Gisèle LEMERCIER

Michèle ANDRE